

CERCLE ROYAL GAULOIS ARTISTIQUE ET LITTERAIRE,
5 rue de la Loi, 1000 Bruxelles – Déjeuner-débat mensuel de la Tribune « Ville et Société »?"

Lundi 17 novembre

"UN PEAGE URBAIN A BRUXELLES ? »

Le débat a été introduit par :

- **Bernard CLERFAYT**, Secrétaire d'Etat, adjoint au Ministre des Finances, et
- **Guy VANHENGEL**, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale en charge des finances avec la participation de
- **Fridemann KIRN**, Directeur de SATELLIC (Deutsche Telekom) pour la Belgique et la France.

INTRODUCTION.

Le péage urbain à Bruxelles serait un enjeu possible des prochaines élections régionales.

En effet devant la difficulté d'obtenir du Gouvernement fédéral les ressources qu'elle demande pour son développement, la Région pourrait instaurer un péage urbain pour tous les véhicules pénétrant sur le territoire de la Région de Bruxelles-capitale à partir des deux autres. Ceci pourrait lui apporter des ressources du même ordre. Cette instauration serait conforme aux compétences que lui accorde la loi du 2 août 2001 en matière de fiscalité automobile, ainsi qu'aux possibilités offertes par les dispositions européennes en matière de fiscalité routière. Celles-ci sont appliquées jusqu'à présent au trafic des camions d'une manière différenciée selon les endroits, et leurs recettes allouées à des bénéficiaires spécifiques, à l'instar de ce qui se fait dès à présent en Allemagne. Le problème de congestion urbaine résultant surtout du trafic des véhicules privés, rien n'interdit un péage spécifique à ce type de véhicule,

EXPOSES ET DEBAT.

Le Ministre CLERFAYT a traité des aspects politiques et financiers de la question pour l'équilibre budgétaire de la Capitale et sa capacité de remplir ses fonctions, même si certains emplois étaient délocalisés, Son exposé figure en annexe 1.

Le Ministre VANHENGEL rappelle que les véhicules motorisés sont un moteur de l'économie. Bruxelles engendre 20% du PNB national, 650.000 emplois et 35% de l'impôt des sociétés. Il craint toute fiscalité risquant de modifier cette situation. Il ne voit cependant pas de problème à ce que soit instauré un péage pour camions selon un système harmonisé au plan technique.

Fridemann KIRN, Directeur de SATELLIC (Deutsche Telekom) en Belgique, qui a récemment présenté le système de péage routier à Bruxelles sous l'égide des Ministres Vanhengel et Uyttenbrouck, a exposé les différentes possibilités techniques. Il a insisté sur le fait que la France et la Hollande instaureront prochainement un système de péage routier. Si la Belgique devait ne pas être prête au même moment, la gratuité de son réseau ne manquerait pas d'attirer un important trafic routier additionnel, source de dépenses d'entretien et de coûts de congestion accrus, alors qu'en Allemagne le système de péage rapporte à l'Etat quelque trois milliards et demi d'Euro par an. Son exposé figure en annexe 2 ainsi que la description du système pour voitures privées proposé pour New York (Annexe 3).

Le débat a fait ressortir une tendance favorable au péage, pour autant que le système de facturation respecte la vie privée, que le péage couvre également les plaques étrangères et que le paiement soit proportionnel à l'usage de l'infrastructure (pas un forfait). Le péage remplit en effet une double fonction : apporter des recettes et réduire le trafic en heure de pointe.

Annexes ; 3

Pierre Laconte, Fondation pour l'Environnement urbain

Les comptes rendus de débats antérieurs sont accessibles sur www.ffue.org